



Service du greffe

Le 2 septembre 2026

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER**

Règlement d'emprunt 792

Décrétant une dépense et un emprunt de 1 594 255,12 \$ pour financer le versement d'une 2^e indemnité provisionnelle et des frais afférents à la suite de l'acquisition du domaine de la Sapinière par expropriation

Je, Patrick Trudeau, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité du Village de Val-David déclare avoir tenu une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) pour le règlement en objet le 1^{er} septembre 2026, de 9h à 19h, à la mairie et certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt 792 est de **4 861** ;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **497** ;
- que le nombre de signatures apposées est de **10**.

Je déclare que le règlement d'emprunt 792 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

(Signé)

Me Patrick Trudeau

Directeur du greffe et greffier-trésorier adjoint